

## **Actualités de l'ORMR : sondage auprès des parties prenantes, lignes directrices sur la PCI (28 novembre 2024)**

### **Dernier rappel : sondage de l'ORMR auprès des parties prenantes**

L'ORMR sollicite les observations des parties prenantes par l'intermédiaire d'un sondage qui contribue à améliorer l'efficacité réglementaire de l'organisme pour s'acquitter du mandat consistant à protéger les résidents des maisons de retraite de tout l'Ontario.

Le lien vers le sondage a été communiqué par courriel le lundi 28 octobre 2024, invitant les destinataires à répondre au questionnaire avant de le transmettre. Répondre au sondage ne devrait pas vous prendre plus de 5 à 7 minutes. Nous vous prions de ne remplir qu'un seul questionnaire par organisation.

Nous vous sommes reconnaissants de participer à cette importante initiative. Si vous avez des questions ou des problèmes pour accéder au lien vers le sondage, veuillez communiquer avec [survey@rhra.ca](mailto:survey@rhra.ca).

### **Des ressources à votre disposition : lignes directrices sur la PCI de l'ORMR**

Sur son site Web, l'ORMR met une variété de ressources à la disposition des titulaires de permis et des exploitants pour leur permettre de rester conformes. On y trouve notamment les lignes directrices sur la PCI de l'ORMR, qui visent à aider les titulaires de permis, les exploitants et les membres du personnel à mieux comprendre les éléments requis du programme de PCI et les pratiques à adopter en la matière dans les maisons de retraite de l'Ontario. Elles ont pour but d'aider les exploitants à respecter les dispositions particulières de la Loi de 2010 sur les maisons de retraite et du Règlement de l'Ontario 166/11 relatives à la PCI.

Pour être conformes du point de vue de la PCI, les établissements doivent élaborer et mettre en œuvre un programme de PCI écrit. Ce programme doit inclure des protocoles de mise en œuvre, de consultation du bureau de la santé publique de façon continue, de surveillance des symptômes, de consignation, de signalement et de formation.

Les lignes directrices sur la PCI de l'ORMR renferment des renseignements clés détaillés sur la manière d'élaborer un programme de PCI pour votre établissement et sur les éléments qu'il est nécessaire d'y inclure. L'ORMR encourage les titulaires de permis et les exploitants à consulter ces lignes directrices au besoin.

Si vous avez des questions au sujet de la PCI, veuillez envoyer un courriel à [info@rhra.ca](mailto:info@rhra.ca) ou composer le 1 855 275-7472.